



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 30/04/2019

Référence
2019_04_13

Objet de la délibération
Convention cadre pluriannuelle 2018-2020 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
40	31	39

Date de la convocation
23/04/2019

Date d'affichage
23/04/2019

--

Vote
A l'unanimité
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 30 avril à 10 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, MALGORN Bernadette, NICOLAS GAËLLE, QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loic, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, POUPON Julien, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TANGUY Bernard, TRABELSI Hosny

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : BRUBAN Claudine à M. JACOB Fabrice, SOUDON Chantal à Mme GUILLORE Alexandra, MM : GIBERGUES Bernard à M. CALVEZ Christian, MELLOUËT Roger à M. LARS Roger, NEDELEC Yohann à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, QUILLEVERE Bernard à M. MOUNIER Gilles, RAMONE Louis à M. MOYSAN Daniel, SALAMI Réza à Mme QUIGUER Tifenn, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé.e.s :

Mmes : BALCON Claudie, FORTIN Laurence, MM : GOURTAY Michel, OGOR Pierre, TALARMIN André

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège MM : BOHIC Jean-René, CALVARIN Christophe, CANN Thierry, GREBOT Benjamin

A été nommé secrétaire : CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Convention cadre pluriannuelle 2018-2020 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°1

La convention cadre pluriannuelle 2018-2020 conclue entre le pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa, approuvée par le Comité syndical du 10 avril 2018, a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Pôle métropolitain, membre de l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), pour la réalisation du programme partenarial justifié et explicité dans la convention.

En application de l'article 4 de la convention cadre pluriannuelle 2018-2020, le montant de la subvention accordée par le pôle métropolitain à l'ADEUPa s'établit, pour l'année 2019, à 215 775 € dont 30 765 € pour l'animation du conseil de

développement (programme partenarial et BP 2019 joints en annexe).

La subvention du Pôle métropolitain du Pays de Brest est versée en une seule fois sur présentation d'une demande de versement.

Les autres articles de la convention cadre pluriannuelle 2018-2020 restent inchangés.

Il est proposé au Comité syndical de conclure un avenant à cette convention cadre 2018-2020 afin :

- de fixer le montant de la subvention à l'ADEUPa à 215 775 € pour l'année 2019. Cette subvention couvre une contribution au fonctionnement du Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest pour un montant de 30 765 euros,

- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

Décision du Comité syndical :

Le Président ne prenant pas part au vote, à l'unanimité les membres du Comité syndical décident :

- de fixer le montant de la subvention à l'ADEUPa à 215 775 € pour l'année 2019. Cette subvention couvre une contribution au fonctionnement du Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest pour un montant de 30 765 euros,

- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

A Brest,

Le Président,

François Cuillandre